

venir expliquer la situation au Parlement et à lui demander de voter un crédit spécial pour combler ce déficit.

M. MACDONNELL (Muskoka-Ontario): J'espère que l'adjoint parlementaire acceptera l'idée de mon chef, parce que je suis encore convaincu qu'il s'agit simplement d'une erreur, et que cette disposition serait incompatible avec les autres.

J'aimerais revenir ensuite à Air-Canada et à poser deux ou trois questions au sujet de cet organisme. Cependant, il ne serait probablement pas juste de les poser à l'adjoint parlementaire, parce qu'il n'est peut-être pas au courant de ces détails. Je désire certains renseignements au sujet des loyers, et de diverses autres dépenses. J'aimerais qu'on nous fasse un exposé complet des dépenses d'Air-Canada, de manière à nous indiquer s'il s'agit bien d'un déficit. Je devrais peut-être poser une question maintenant, ou les adresser tout particulièrement au ministre du Commerce.

Voici tout d'abord, ma première question: Quel est le montant versé en loyers pour l'utilisation des divers aéroports? Puis, de façon générale, j'aimerais savoir quelles dépenses d'Air-Canada sont acquittées directement ou indirectement à même d'autres fonds de l'Etat.

M. BELZILE: Je ne crois pas que la question de l'honorable collègue ait trait au projet de résolution. Peut-être devrais-je signaler que la Chambre a été saisie, en mars de cette année, du déficit des Lignes aériennes Trans-Canada.

M. le PRÉSIDENT: A mon avis, les arrangements financiers concernant les opérations d'Air-Canada se rattachent mieux au ministère des Transports. La question a déjà été soumise au comité. Je doute que le Règlement permette de discuter ces détails en ce moment.

M. KNOWLES: Monsieur le président, lorsque votre adjoint était au fauteuil tantôt, certains d'entre nous ont signalé que, en vertu d'un décret, même si l'aviation civile relève du ministère des Transports, la responsabilité d'Air-Canada incombe encore au ministre du Commerce. Les deux crédits pertinents de chacun de ces ministères ceux qui ont trait à l'administration générale, n'ont pas encore été soumis à notre examen. Tous m'ont approuvé lorsque j'ai déclaré qu'on devrait maintenant étudier le bilan d'Air-Canada.

M. ISNOR: J'admets le principe général qu'a formulé le chef de l'opposition. Outre cette somme d'un peu plus de 85 millions de dollars, nous ne devrions pas accorder une autre somme inconnue. Cependant, il s'agit seulement du projet de résolution; or comme l'adjoint parlementaire explique que le National-Canadien doit, chaque année, s'adresser au Parlement pour faire combler ses déficits, nous pourrions adopter le projet de résolution. Quand nous aurons le bill sous les yeux, nous serons alors mieux en mesure de soumettre les modifications ou propositions voulues concernant la période de temps en question.

M. BELZILE: Voilà pourquoi je propose que nous adoptions le projet de résolution et passions à la discussion du projet de loi.

M. BLACK (Cumberland): Cette affectation de \$85,882,200, comporte une somme de \$23,400,000. Prévoit-elle une certaine somme pour le déficit d'Air-Canada?

M. JACKMAN: Oui.

M. BLACK (Cumberland): J'aimerais en connaître le chiffre.

M. GIBSON (Comox-Alberni): Cette façon de procéder me semble étrange. Au moment où le comité était saisi de ses crédits, le ministre des Transports m'a dit que, pour ce qui était des subventions à l'égard du littoral du Pacifique, le Pacifique-Canadien et l'*Union Steamship Company* obtenaient tous deux des subventions de quelque \$400,000, du fait que leurs tarifs n'étaient pas assis sur une base économique. Il ajoutait que le National-Canadien ne participait pas à ces subventions. Après une mesure comme celle-ci, le National-Canadien n'a plus à se préoccuper des subventions, non plus que de la base de ses tarifs. Un principe important entre en jeu lorsque nous reconnaissons que toute entreprise de l'Etat peut toujours s'adresser au Parlement et qu'elle n'a pas, par conséquent, à se préoccuper de ses frais d'exploitation. Ce n'est pas ce que j'appellerais un bon principe.

Aux touristes américains qui viennent chez nous profiter des beautés du voyage de l'Alaska, nous donnons, ainsi qu'à nos propres compatriotes, un voyage de \$200 pour \$120. Peut-être avons-nous grand besoin de devises américaines, mais il devrait exister une façon moins onéreuse de s'en procurer. Il ne me semble pas qu'il soit sage, du point de vue affaires, de dire aux lignes étatisées que nous sommes toujours prêts à combler leurs déficits d'exploitation.